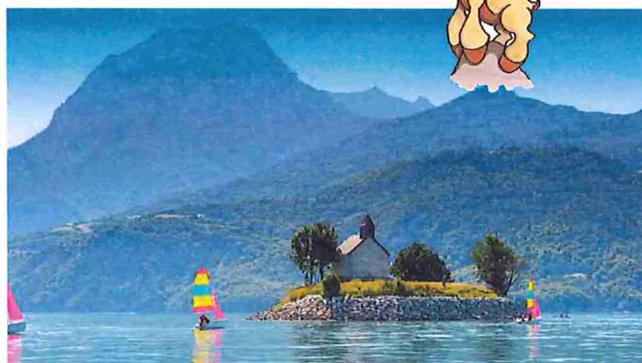


Projet pédagogique

Accueil Collectif pour Mineurs 3-11 ans



Centre Communal d'Action Sociale de Chorges

Accueil Collectifs de Mineurs 3-11 ans

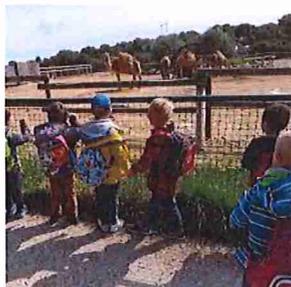
ETERLOU

Rue des Ecoles

05230 CHORGES

acmeterlou@gmail.com

06 08 88 88 47



SOMMAIRE

I. <u>L'organisateur</u>	p3
II. <u>Les compétences du CCAS de Chorges</u>	
III. <u>Les objectifs éducatifs Enfance-Jeunesse du CCAS de Chorges</u>	
IV. <u>Les objectifs éducatifs de l'Accueil Collectif pour Mineurs L'Eterlou 3-11 ans</u>	p 4
V. <u>Les objectifs pédagogiques de l'Accueil Collectif pour Mineurs 3-11 ans</u>	p 5
VI. <u>Les moyens</u>	p 6 et 7
1) Les moyens humains et Organigramme	
2) Les moyens matériels	
3) Les moyens financiers	
VII. <u>L'Accueil Collectif pour Mineurs l'ETERLOU : le fonctionnement</u>	p 8
1) Le public accueilli	
2) Le fonctionnement du périscolaire	
3) Le fonctionnement de l'accueil extrascolaire: journée type	
4) Descriptif de la journée type de l'ACM (périscolaire)	
5) Descriptif de la journée type de l'ACM (mercredis et vacances scolaires)	
6) Descriptif de la journée type de l'ACM (séjour)	
7) Les projets d'animation	
8) L'évaluation	
VIII. <u>Le relationnel</u>	p 11

I. L'organisateur

La commune de Chorges, via le Centre Communal d'Action Sociale est en charge de la politique Enfance Jeunesse. C'est ainsi que depuis le 1^{er} Janvier 2016, le CCAS de Chorges est l'organisateur de l'activité liée à l'Enfance et la Jeunesse. Soit, le multi-accueil, le centre de loisirs 3-11 ans et le Club ados 12-17 ans.

Le CCAS géré par un conseil d'administration et présidé par Monsieur le Maire, Christian Durand.

La vice-présidente, Mme Béatrice ZAPATERIA a été déléguée pour suivre les structures Enfance-Jeunesse.

Le structure ACM 3-11ans est agréé par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (DDCSPP) et la Protection Maternelle Infantile (PMI) pour les enfants de moins de 6 ans.

Au vu du nombre d'enfants sur la commune, en lien avec la Mairie, le CCAS et l'équipe de direction, une restructuration du service Enfance-Jeunesse en Septembre 2019, a été mise en place afin de pouvoir répondre de la meilleure façon qu'il soit au projet éducatif du CCAS.

II. Les compétences du CCAS de Chorges

Les missions du CCAS ont en commun de placer l'humain au cœur de l'activité et d'agir en faveur du développement de la personne, du bien-être et de la qualité de vie. Une entité proposant des services pour faire face aux situations de précarité ou de difficulté sociale touchant notamment les familles, les personnes âgées, les personnes sans emploi et les personnes en situation de handicap. Mais aussi axés sur le bien-être et le développement de l'enfant.

Animer une action générale de prévention et de développement social dans la commune.

- ✚ Participer à l'instruction des demandes d'aide sociale pour les personnes âgées et handicapées.
- ✚ La compétence petite-enfance, enfance-jeunesse.
- ✚ Le portage de repas à domicile

III. Les objectifs éducatifs Enfance-Jeunesse du CCAS de Chorges

- ✚ La Sécurité physique et morale : proposer un cadre d'accueil de qualité et sécurisé.
- ✚ Répondre aux besoins psychologiques et physiologiques des mineurs accueillis, ainsi qu'à leurs attentes
- ✚ L'apprentissage de la vie en collectivité dans le respect des différences en complémentarité avec les différents acteurs éducatifs.
- ✚ Connaissance de son territoire et ouverture vers l'extérieur
- ✚ La citoyenneté
- ✚ La prise en charge globale des temps de l'enfant

IV. Les objectifs éducatifs de l'Accueil Collectif pour Mineurs L'Eterlou 3-11 ans

L'A.C.M. 3/11 ans l'Eterlou se donne comme objectif premier d'offrir un accueil de qualité avec des professionnels qualifiés. Il a pour vocation de contribuer à l'épanouissement de l'enfant, de l'aider à comprendre le monde qui l'entoure et de le préparer à son avenir par des actions éducatives complémentaires de celles des parents et de l'école. C'est ainsi que l'Accueil Collectif déclinera des objectifs de travail autour des objectifs éducatifs du CCAS pour rendre les actions de terrain plus pertinentes.

- ✓ La Sécurité physique et morale : proposer aux familles un cadre périscolaire et extrascolaire de qualité, sécurisé et sécurisant pour les enfants.

Pour que les enfants se sentent bien au centre de loisirs, peu importe les temps d'accueils, il est impératif qu'une relation de confiance se crée avec l'équipe et les familles.

Pour qu'une interaction se crée entre les enfants, parents et professionnels, il faut que ces derniers se sentent en confiance et respectés par l'ensemble de l'équipe professionnelle. Il appartient donc à chaque animateur de veiller à ce respect de soi et d'autrui.

L'équipe d'encadrement doit veiller à la sécurité physique de chaque enfant et ce à tout moment de la journée. De plus à chaque tranche d'âges correspondent des besoins précis sur le plan physiologique, il est nécessaire de les connaître et de les respecter.

Il est demandé aux équipes d'accueillir peu importe le moment, les enfants dans un cadre sécurisant, de qualité et d'apporter la même attention tout au long de la journée.

- ✓ Répondre aux besoins psychologiques et physiologiques des mineurs accueillis, ainsi qu'à leurs attentes : accompagner le développement de l'enfant et contribuer à son épanouissement.

Chaque enfant a des besoins spécifiques en rapport avec son âge, son physique, son milieu familial, sa culture, son affectif et il appartient aux équipes d'animation de les respecter, de les valoriser et de tout faire pour que l'enfant se sente le mieux. Les enfants doivent être acteurs de leur journée d'activité et de leur projet. L'accueil d'enfant en situation de handicap est possible dans le cadre d'un PAI, dans la mesure où la collectivité est capable d'accueillir l'enfant, et que cette dernière puisse lui apporter un bien-être réel.

- ✓ L'apprentissage de la vie en collectivité dans le respect des différences en complémentarité avec les différents acteurs éducatifs : permettre à chaque enfant de vivre collectivement des temps de loisirs dans le respect de soi, des autres, de son environnement.

Les enfants et adolescents sont les adultes de demain. Il appartient aux parents de les construire socialement et culturellement, à l'école de leur donner tous les outils, et à nos structures de les sociabiliser au vu de grandir avec l'autre en s'intégrant dans le monde de demain. Les équipes ne doivent suppléer les parents, mais au travers de leurs projets d'animations, leur apporter en complémentarité avec les différents acteurs éducatifs, les notions d'entraide, d'autonomie, de cohésion de groupe, de respecter l'autre, nécessaires à la vie en collectivité et dans leurs vies futures. Le respect des autres, et le respect des différences doit être développé pour mieux appréhender le vivre ensemble.

- ✓ Connaissance de son territoire et ouverture vers l'extérieur : favoriser le développement de projet sur le territoire et faciliter les échanges entre les acteurs éducateurs de l'enfant

La connaissance du territoire doit être, à travers des projets pédagogiques et d'animations mis en avant, à l'échelle des structures, du village, du département mais aussi au-delà des frontières de leur région. Cette connaissance du territoire peut être interprétée de différentes façons : en fonction des lieux, de l'histoire, des richesses naturelles ou culturelles, des personnes, des professions, des sports.

Dans ce but d'ouverture, les structures se réservent le droit d'organiser en corrélation avec le projet pédagogique des excursions, des visites, des voyages, des mini camps, des séjours, des nuits en refuges pour les projets liées à la connaissance du milieu montagnard et la découverte de son environnement.

Les projets d'animations doivent aussi apporter la notion de citoyenneté au public, en les impliquant dans la vie de leurs structures, de leurs villages. L'émergence de projets réalisés par les enfants peut leur permettre d'être acteur de leurs lieux d'accueils et de vies. Le respect des autres, et le respect des différences doit être développé pour mieux appréhender le vivre ensemble.

V. Les objectifs pédagogiques de l'Accueil Collectif pour Mineurs 3-11 ans

Chaque objectif pédagogique sera décliné en objectifs opérationnels lors de la conduite de projets d'animations. Les évaluations des projets pédagogiques et d'animations ont mené à une évolution de la pratique professionnelle lors de la réalisation de ces derniers. En effet, l'animateur doit être amené à réfléchir son projet en s'appropriant les objectifs pédagogiques. Alors, son projet d'animation sera plus cohérent si les objectifs opérationnels émaneront de lui-même.

Objectif pédagogique :

Respecter le rythme de l'enfant

Objectif pédagogique :

Garantir la sécurité physique et morale de l'enfant

Objectif pédagogique :

Favoriser la sociabilisation et l'apprentissage de la vie en collectivité

Objectif pédagogique :

Accompagner l'enfant vers l'autonomie

Objectif pédagogique :

Permettre à l'enfant de développer ses sens, imaginaire et créativité

Objectif pédagogique :

Favoriser l'expression, l'échange, la communication au sein de la collectivité

Objectif pédagogique :

Développer le partenariat avec les acteurs de la commune et environnants

Objectif pédagogique :

Permettre à l'enfant de partir en séjour

Objectif pédagogique :

Favoriser la découverte de son environnement, sa région

Objectif pédagogique :

Favoriser les échanges avec les familles et la diffusion d'information

Objectif pédagogique :

Renforcer la qualification des équipes par la formation et les formations diplômantes

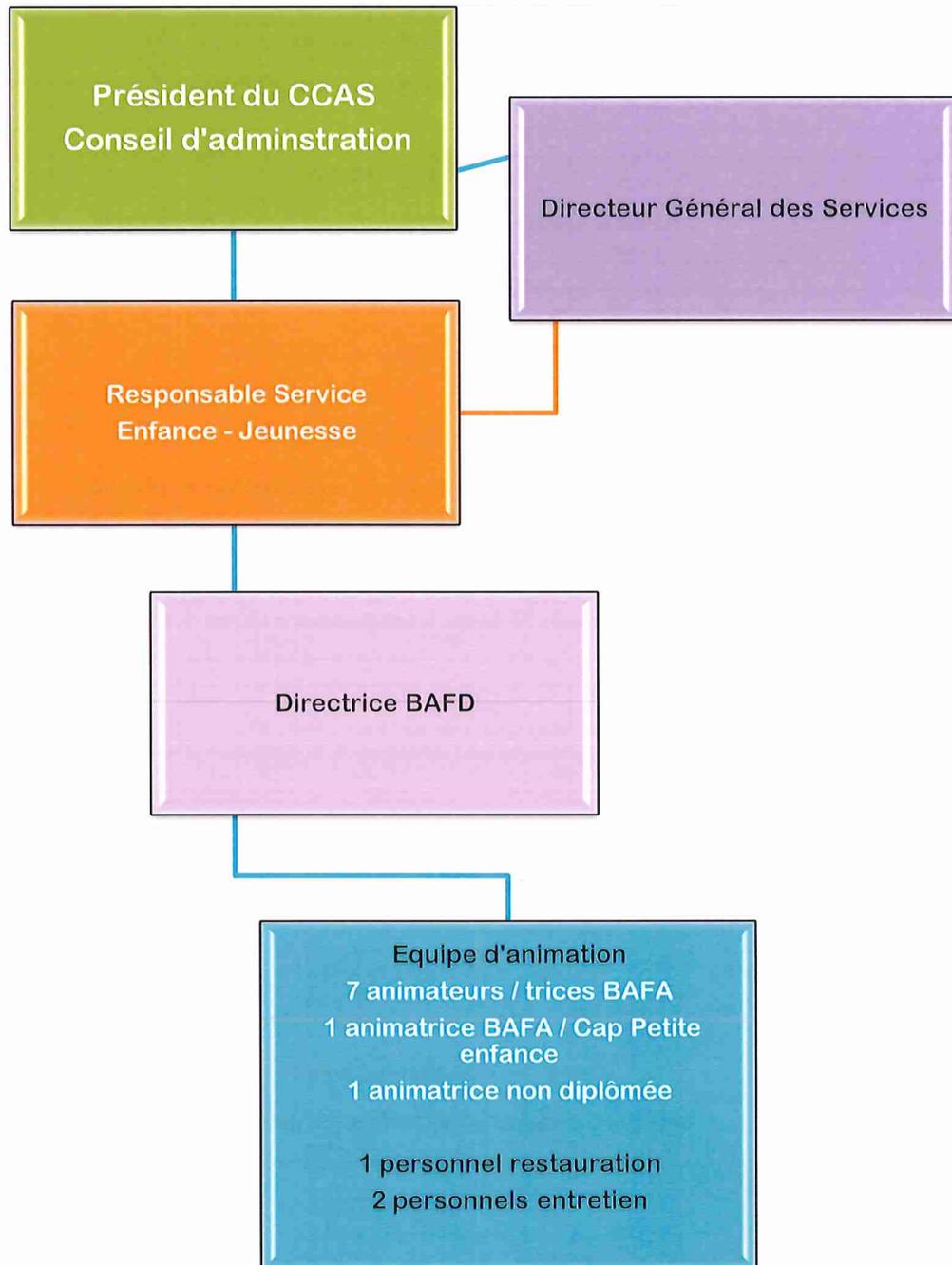
Les objectifs pédagogiques sont larges et variés et ont été pensés pour ouvrir un champ d'action plus large à l'équipe d'animation. Cela permettra de travailler les projets d'animations en affilant des objectifs opérationnels précis en rapport avec les objectifs qu'ils se seront fixés dans les projets d'animations. Il est clair que cela permet d'apporter une évolution dans la pratique professionnelle et de sortir de leur zone de confort en apportant leur réflexion pédagogique.

VI. Les moyens

1) Les moyens humains

Le personnel possède au minimum les diplômes requis pour l'accueil et l'animation des tranches d'âges accueillies. Nous embauchons également pour la période estivale des animateurs en contrat à durée déterminée de huit semaines. Cela nous permet d'être à la fois dans le respect des normes dites d'encadrement, et de pallier à l'amplitude d'horaires d'ouverture. Nous accueillons chaque année des stagiaires B.A.F.A, répartis sur les différentes périodes de vacances.

L'organigramme



2) Les moyens matériels

Les locaux : L'A.C.M. 3/11 ans bénéficie des locaux du RDC de l'ancienne école de Chorges, entièrement rénovée par la municipalité (depuis juin 2011), puis de 2017 à 2019 dans le cadre de la création d'un pôle social avec la réalisation d'une Antenne France Services et d'une médiathèque à l'étage.

A présent, ce pôle de l'Ancienne école regroupe : Antenne Frances Services, la Maison des Adolescents, l'A.C.M. Eterlou.

L'A.C.M. a donc 4 salles d'activité (2 pour les - 6 ans et 2 pour les + 6 ans). Les deux côtés communiquent par l'extérieur. Les halls d'accueils sont équipés de nombreux casiers, d'un bureau de direction, d'une infirmerie, de sanitaires adaptés (plus de 6 ans, moins de 6 ans et pour personne à mobilité réduite), d'une cuisine pédagogique, d'une cour indépendante fermée. Le dortoir utilisé est la salle polyvalente de l'école maternelle. De plus nous gardons l'accès aux cours des écoles, au gymnase de la maternelle et à toutes les infrastructures municipales.

L'agrément DDCSPP et PMI pour ces locaux est de 80 enfants.

3) Les moyens financiers

Le CCAS ACM Eterlou est financé par le biais du Contrat Enfance- Jeunesse réparti de la façon suivante:

- Subventions de prestations de services provenant de la Caisse d'Allocations Familiales (C.A.F) des Hautes Alpes et de la Mutualité Sociale Agricole (MSA).
- Subventions de fonctionnement attribué par la Mairie de Chorges.
- Participation familiale soit : les prestations parentales (factures établies en fonction des périodes de présence des enfants et du quotient familial).

VII. L'Accueil Collectif pour Mineurs l'ETERLOU : le fonctionnement

1) Le public accueilli

Nous accueillons les enfants âgés de 3 à 11 ans. Ce sont principalement des enfants Caturiges scolarisés soit à l'école maternelle de Chorges, soit à l'école primaire : nous avons en termes d'encadrement une capacité d'accueil de 80 enfants, 40 sur la tranche d'âge maternelle, 40 sur la tranche d'âge primaire. Nous disposons de deux types d'accueil : le périscolaire et le centre de loisirs (extrascolaire).

L'amplitude horaire est de 07H15 à 19H00 pour le périscolaire
De 8H00 à 18H30 pour l'extrascolaire

2) Le fonctionnement du périscolaire

➤ *Périscolaire matin (capacité 30 enfants) maternelles et primaires. Du lundi au vendredi.*

Le périscolaire consiste en la prise en charge des enfants avant et après l'école. Nous assurons le périscolaire à la fois pour les enfants de l'école maternelle, et ceux de l'école primaire, tous les jours de la semaine. L'accueil du matin, se fait à partir de 7 H 15 jusque 8 H 30 dans nos locaux de l'Eterlou ; les enfants peuvent alors commencer leur journée en douceur, par la mise en place d'ateliers et de jeux libres. Dès 8H30, l'animateur les accompagne dans leur classe pour la maternelle. Une fois les maternels confiés aux assistantes maternelles ou aux instituteurs, les animateurs amènent dans la cour les enfants de l'école élémentaire qui sont dès lors, sous la garde d'un instituteur.

➤ *Périscolaire soir maternels. Du lundi au vendredi.*

A 16h30, les animateurs récupèrent les enfants dans les classes de maternelles. Nous rejoignons nos locaux (à proximité des écoles), où leur est servi le goûter après le lavage de main. Dès lors, des ateliers de jeux dirigés ou libres se mettent en place : dessin, jeux de société, coin lecture, participation selon leurs envies aux projets d'animation menés par les animateurs selon le soir de la semaine.

➤ *Périscolaire soir primaires. Du lundi au vendredi.*

L'accueil des enfants de primaire se fait dans la cour de leur école, l'appel est fait. Il s'en suit alors le retour dans les locaux de l'ACM. Le goûter est mis en place, suivi de l'aide aux devoirs, différents ateliers de jeux leurs sont proposés. Les enfants peuvent aussi participer aux projets d'animations proposés par les animateurs selon leurs envies.

Sur les deux groupes, il est demandé aux animateurs de jouer avec les enfants tout en leur laissant des temps d'autonomie pour favoriser leur imagination (notamment dans les jeux d'imitation) ; cela permet aussi d'apprendre à jouer en comprenant les règles d'un jeu, de comprendre le sens du jeu, d'aller jusqu'au bout d'une partie mais aussi de respecter les règles, les camarades et le matériel.

C'est lorsque les familles récupèrent les enfants, que les animateurs transmettent les informations données par les instituteurs ; et prennent le temps de discuter avec eux. L'heure de départ est notée pour chaque enfant sur les feuilles d'appel. L'accueil périscolaire est moins assujéti à des programmes d'activités, afin de ne pas surcharger la journée des enfants. Mais des ateliers leurs sont proposés, afin de recentrer la place du jeu en collectivité. Les projets d'animation ou activités proposées par les animateurs en périscolaire ne sont pas imposées aux enfants.

3) Le fonctionnement de l'accueil extrascolaire: journée type

Cet accueil est mis en place les mercredis, les vacances scolaires de la zone B. L'amplitude horaire est de 08H00 à 18h30. La capacité d'accueil est de 80 enfants. Le programme des mercredis est distribué aux familles par cycles de projets d'animations. Sur les mercredis comme sur les vacances, l'équipe d'animation fonctionne en projet d'animation en fonction des objectifs pédagogiques ; des projets à plus ou moins long terme sont donc effectués. Des veillées avec nuitées peuvent être aussi organisées pendant les vacances ainsi que de séjours de plusieurs nuits.

4) Descriptif de la journée type de l'ACM (périscolaire)

7h15: Accueil échelonné des enfants et mise en place d'activités « libres » dans les locaux de l'A.C.M.

7h30 : Séparation des groupes 3/6 ans et 6/12 ans (les +6 ans dans la deuxième aile du bâtiment).

08h15: Rangement des salles d'activités.

08h20-8h30: Accompagnement des enfants à l'école.

16h15: Arrivée du personnel d'animation pour la mise en place du goûter.

16h30 : Les animateurs récupèrent les enfants à l'école : dans les classes pour les maternels et dans la cour de l'école pour les enfants de l'école élémentaire.

16h45: Temps de vie quotidienne et mise en place du goûter.

17h: Mise en place d'ateliers de jeux libre. Les enfants de l'école élémentaire font leur travail d'école les lundis et jeudis, accompagnés par les animateurs. Des jeux extérieurs sont aussi proposés en fonction de la saisonnalité.

19h : Fin de l'accueil.

5) Descriptif de la journée type de l'ACM (mercredis et vacances scolaires)

8h00 - 9h45: Accueil échelonné des enfants et mise en place d'activités « libres » dans les locaux de l'A.C.M.
Séparation des groupes 3/6 ans et 6/12 ans (les +6 ans dans la deuxième aile du bâtiment).

09h45 - 11h45 : Mise en place des projets d'animation des animateurs. Temps libre en fin d'activités.

11h45 - 12h00 : Retour au calme et passage aux toilettes.

12h00 - 13h00 : Déjeuner à la cantine. Le repas à la cantine est considéré comme un temps pédagogique. Chaque animateur mange à une table, de manière à gérer le repas : Il discute avec les enfants, veille à ce qu'ils soient bien assis, goûtent à tout et prennent le temps de manger. C'est un temps aussi où l'animateur par des tâches diverses fait progresser les enfants dans leur autonomie (sert les camarades, débarrasse etc.) S'en suit le passage aux toilettes.

13h00 -14h00 : Temps calme, temps de sieste pour les maternelles dans le dortoir.

14h00 - 16h30 : Activités ou projet d'animation de l'après-midi. Retour au calme et passage aux toilettes.

16h30 - 17h00: Goûter (passage aux toilettes).

17h00 - 18h30 : Mise en place d'activités « libres » ou « dirigées » et départ échelonné des enfants.

La journée type est donnée à titre indicatif, bien entendu les horaires sont modifiables en fonction de la fatigue, l'envie des enfants, de la météo, ou des types d'activités (comme les excursions).

6) Descriptif de la journée type de l'ACM (séjour)

La journée type en séjour sera déclinée dans les projets pédagogiques affiliés à chaque séjour.

7) Les projets d'animation

L'équipe se réunit deux fois par semaine, pour des réunions d'équipe. En début de réunion, nous évoquons tous les points concernant les horaires, les périodes de congés, les remplacements, puis tout ce qui concerne les enfants et leurs familles. La suite de réunion est consacrée à la préparation des projets d'animations qui engendrent plannings des mercredis, et vacances. Avoir une équipe titulaire nous permet de travailler bien en amont les vacances et les mercredis afin de monter des projets concrets, construits et réfléchis et bien sûr évaluables.

Pour les mercredis, l'équipe travaille en projet d'animation (projets rédigés) par cycle entre chaque vacances scolaires (soit généralement 7 à 8 mercredis) sur des projets émanant des capacités à développer, des constats faits, des envies des enfants ou des animateurs. Des outils sont mis en place par la direction et permettent aux animateurs d'être accompagnés dans leur travail. Tous les projets d'animation émanent d'un diagnostic et sont en lien direct avec les objectifs pédagogiques.

Sur les vacances, l'équipe se fixe les objectifs sur lesquels elle souhaite travailler et de là en découle des semaines à thème. Le but étant en travaillant de cette manière, de faire progresser les animateurs B.A.F.A vers une démarche de travail d'un animateur professionnel.

Les augmentations du temps de travail des employés permettre d'avoir plus de réunions d'équipes ce qui permettra à la direction de mettre en place des réunions à la fois sur la préparation des plannings mais aussi sur des temps de formation aux techniques propres de l'animateur (démarche pédagogique, techniques d'animation, l'évaluation etc. ...); toujours dans une optique de faire progresser l'équipe d'animation et par conséquent notre travail sur le terrain. Ce type d'actions peut susciter auprès du personnel l'envie d'accéder à des formations professionnelles dans le domaine de l'animation.

8) L'évaluation

L'évaluation permet de mieux comprendre les difficultés rencontrées ou les facteurs de réussite et de capitaliser les acquis de l'expérience. Elle s'appuie sur le travail fourni par l'équipe pédagogique d'après des critères d'évaluation (réunis sous forme de grille) réalisés par la responsable. Ces critères, connus par tous, porteront sur le savoir être, le savoir-faire, les connaissances acquises. Les grilles d'évaluations se déclineront de différentes manières selon ce qui est évalué :

- Le projet d'animation des animateurs : évaluation des connaissances acquises par les enfants, du travail de l'animateur. Réalisée principalement par l'animateur du projet.
- L'évaluation des vacances scolaires en équipe.
- L'évaluation des animateurs saisonniers embauchés pour la période estivale (à mi-séjour et à la fin) par la responsable.
- Entretien individuel d'évaluation des animateurs titulaires par le conseil d'administration, et la responsable.

L'évaluation portera également sur le projet pédagogique. Cette dernière sera réalisée, en cours et en fin d'année.

L'évaluation du projet pédagogique vise à apprécier :

- *La pertinence* du travail effectué pendant l'année : les objectifs sont-ils adaptés, au public, au contexte, aux moyens ?
- *L'efficacité du travail* : les objectifs de l'année ont-ils été atteints ? Quelles sont les facilités, les difficultés rencontrées ? Les solutions prises furent-elles appropriées ? Si le travail fourni n'a pas eu l'effet souhaité, à quoi cela est dû ?
- *Efficience* : le projet est-il à la hauteur des moyens engagés ?
- *Utilité* : le travail fourni a-t-il eu un effet sur le public accueilli ?
- *La cohérence* : les objectifs et actions menés sont-ils en cohérence avec les orientations éducatives de l'association ?
- *La corrélation budgétaire* : taux de fréquentation, respect du budget annuel (compte de résultat de l'année).
- *L'impact des projets* sur les habitants de Chorges

VIII. Le relationnel

Le bon fonctionnement de l'accueil collectif pour mineurs nécessite le respect de chacune des familles par rapport au règlement intérieur, le respect des règles de vies par les enfants, et le respect du négociable, non-négociable de la part des animateurs. De plus, il est précisé aux animateurs qu'ils sont tenus au secret professionnel (maladies des enfants, problèmes familiaux, contenu du dossier d'inscription ...)

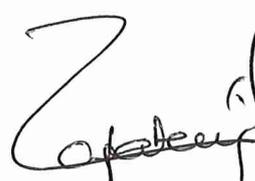
La partie négociable concerne tout ce qui touche à la gestion de leur planning d'activités, l'aménagement des salles d'activités, tout ce qui relate directement du poste d'animateur. Les horaires de travail sont modifiables après l'accord de tous les membres de l'équipe. Le non négociable concerne ce qui va à l'encontre du respect de la charte de l'enfant, de la sécurité physique et morale de l'enfant, le non-respect du personnel, du règlement intérieur de l'association du matériel, de la drogue, de l'alcool, de la violence verbale et physique, de la ponctualité et de la maltraitance.

L'équipe travaille ensemble depuis plusieurs années, et doit faire face à des imprévus, à de nouveaux collaborateurs ; de ce fait, la politesse, le respect mutuel de chacun sont de rigueur. L'entraide, la solidarité sont vitales pour le travail d'équipe ; si conflits, il y a, ils ne sont en aucun cas à régler en présence des familles ni des enfants.

➤ *La famille*

Il est de notre devoir de considérer les familles comme les premiers éducateurs de l'enfant. Aucun jugement de fait ou de valeur ne doit être porté aux familles. Il est impératif de sans cesse continuer notre démarche relationnelle avec les familles. Prendre le temps de discuter de l'enfant avec eux, de leur offrir le café du matin, de les intégrer à différentes activités. L'objectif de cette année est de faire un gros travail de la part de la direction sur la parentalité.

Chorges, le 30 Septembre 2020,
La Vice-présidente,
Béatrice ZAPATERIA,



REÇU EN PREFECTURE

le 05/10/2020

Application agréée E-legalite.com